

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 64

présenté par

M. Marc

-----

**ARTICLE 28**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« moral et civique fait notamment référence à l'histoire de France et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'enseignement moral et civique doit s'appuyer sur l'histoire de notre pays afin d'expliquer aux élèves que notre nation telle qu'elle existe aujourd'hui est le fruit d'une histoire complexe.